

RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent des affaires législatives présente son deuxième rapport :

Réunions :

Le Comité s'est réuni au Palais législatif :

- le 19 novembre 2021 (quatrième session de la quarante-deuxième législature);
- le 22 juin 2022 (quatrième session de la quarante-deuxième législature).

Question à l'étude :

La recommandation à l'égard de la nomination du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba.

Composition du Comité :

Conformément à la version la plus récente de l'ordre sessionnel que l'Assemblée a adopté le 7 octobre 2020, l'application du paragraphe 82(2) du *Règlement* est suspendue pour la réunion du 19 novembre 2021 et la composition du Comité passe à six députés (quatre députés du gouvernement et deux députés de l'opposition officielle).

Réunion du 19 novembre 2021 :

- M^{me} FONTAINE;
- M. le *ministre* GOERTZEN;
- M. MICKLEFIELD;
- M. le *ministre* SMITH (Lagimodière);
- M^{me} SMITH (Point Douglas);
- M. TEITSMA.

Le Comité a élu :

- M. le *ministre* SMITH (Lagimodière) à la présidence;
- M. TEITSMA à la vice-présidence.

Conformément à la version la plus récente de l'ordre sessionnel que l'Assemblée a adopté le 7 octobre 2020, l'application du paragraphe 82(2) du *Règlement* est suspendue pour la réunion du 22 juin 2022 et la composition du Comité passe à six députés (quatre députés du gouvernement et deux députés de l'opposition officielle).

Réunion du 22 juin 2022 :

- M. BRAR;
- M. GUENTER;
- M. MICHALESKI;
- M^{me} SMITH (Point Douglas);
- M. SMOOK (président);
- M. WISHART.

Le Comité a élu M. MICHALESKI à la vice-présidence.

Motions :

Le Comité a adopté les motions qui suivent pendant la réunion du 19 novembre 2021 :

Il est proposé qu'un sous-comité du Comité soit constitué et chargé de l'examen du processus d'embauche pour le poste de protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba, sous réserve des conditions qui suivent :

- a) que le sous-comité soit composé de quatre députés du gouvernement, de deux députés de l'opposition officielle et d'un député indépendant;*
- b) que le sous-comité soit habilité à convoquer ses réunions, à les tenir à huis clos et à exercer les attributions qu'il juge nécessaires en vue d'exécuter ses obligations liées au processus d'embauche;*
- c) que le sous-comité ne fasse rapport d'une recommandation au Comité que si cette dernière reçoit l'assentiment de tous les députés;*
- d) que les membres du personnel de la Direction des Comités et des Services de gestion des ressources humaines à l'Assemblée législative soient autorisés à assister aux réunions du sous-comité.*

Le Comité a adopté les motions qui suivent pendant la réunion du 22 juin 2022 :

Il est proposé que le Comité reçoive le rapport et la recommandation du sous-comité.

Il est proposé que le Comité recommande à l'Assemblée législative du Manitoba la nomination de Sherry Gott au poste de protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ

Le sous-comité présente son premier rapport :

Réunions :

Le sous-comité s'est réuni à huis clos :

- le 28 février 2022, à 13 heures, dans la salle 255 du Palais législatif;
- le 22 avril 2022, à 15 heures, dans la salle 254 du Palais législatif;
- le 27 mai 2022, à 12 h 45, dans la salle 255 du Palais législatif.

Question à l'étude :

Le processus d'embauche du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba.

Composition du sous-comité :

Réunion du 28 février 2022 :

- M^{me} la *ministre* CLARKE;
- M. LAGASSÉ;
- M^{me} LAMOUREUX;
- M^{me} LATHLIN;
- M^{me} SMITH (Point Douglas);
- M. TEITSMA;
- M. WISHART.

Le sous-comité a élu :

- M. WISHART à la présidence;
- M. TEITSMA à la vice-présidence.

Réunion du 22 avril 2022 :

- M^{me} la *ministre* CLARKE;
- M. LAGASSÉ;
- M^{me} LAMOUREUX;
- M^{me} LATHLIN;
- M^{me} SMITH (Point Douglas);
- M. TEITSMA;
- M. WISHART.

Réunion du 27 mai 2022 :

- M^{me} la *ministre* CLARKE;
- M^{me} LAMOUREUX;
- M^{me} LATHLIN;
- M^{me} MORLEY-LECOMTE;
- M^{me} SMITH (Point Douglas);
- M. TEITSMA;
- M. WISHART.

Personnes présentes aux réunions du sous-comité :

- Carrie Perumal, *directrice des Services de gestion des ressources humaines à l'Assemblée législative*;
- Deanna Wilson, *directrice générale de la Direction de l'administration et des finances de l'Assemblée législative*;
- Katerina Tefft, *aide-greffière et greffière de comités*.

Ententes du sous-comité :

À la réunion du 28 février 2022, le sous-comité a convenu de ce qui suit :

- Les Services de gestion des ressources humaines à l'Assemblée législative s'occuperont de tous les aspects logistiques et des formalités administratives nécessaires au processus d'embauche du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba qui comprend le plan de publication, les critères de présélection et de sélection ainsi que l'annonce.
- Les Services de gestion des ressources humaines à l'Assemblée législative effectueront la présélection des candidatures reçues et présenteront au sous-comité une liste des candidats qualifiés pour fin d'examen.
- Le sous-comité examinera la liste des candidats qualifiés et sélectionnera les personnes qui seront interviewées par les Services de gestion des ressources humaines à l'Assemblée législative.

À la réunion du 22 avril 2022, le sous-comité a convenu de ce qui suit :

- Le sous-comité interviewera les trois candidats ayant rempli les critères de qualification essentiels.
- Chaque membre du sous-comité sera autorisé à observer les entrevues tout en participant au processus d'évaluation.
- Le sous-comité examinera les résultats d'évaluation des entrevues et, si la vérification des références s'avère concluante, il choisira le candidat à recommander pour le poste de protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba.
- Le sous-comité adoptera le document qui suit :

***Assemblée législative du Manitoba
Embauche des hauts fonctionnaires de l'Assemblée
Le 22 avril 2022***

Objet

Le 19 novembre 2021, le Comité permanent des affaires législatives a adopté une motion voulant que soit constitué un sous-comité chargé de la question du processus d'embauche pour le poste de protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba. Le sous-comité, composé de quatre députés du gouvernement, de deux députés de l'opposition officielle et d'un député indépendant libéral, est habilité à convoquer ses réunions, à les tenir à huis clos et à exercer les attributions qu'il juge nécessaires en vue d'exécuter ses obligations liées au processus d'embauche. Le sous-comité doit faire rapport au Comité d'une recommandation qui a reçu l'assentiment de tous les députés.

Le sous-comité sera appuyé dans l'exercice de ses attributions par les membres du personnel de la Direction des Comités et des Services de gestion des ressources humaines à l'Assemblée législative, lesquels sont autorisés à assister aux réunions du sous-comité.

Rôles et obligations

1. *Le sous-comité attribue aux Services de gestion des ressources humaines à l'Assemblée législative la tâche de s'occuper de tous les aspects logistiques et des formalités administratives nécessaires au processus d'embauche du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba.*
2. *Les Services de gestion des ressources humaines à l'Assemblée législative seront chargés :*
 - a) *de concevoir un processus d'embauche qui comprend un plan de publication, un processus de présélection ainsi qu'une procédure d'entrevue et de sélection;*
 - b) *de rédiger une annonce ainsi que les critères de présélection et de sélection;*
 - c) *d'imprimer l'annonce conformément au plan de publication;*
 - d) *d'effectuer la présélection des candidatures reçues;*
 - e) *de présenter au sous-comité une liste de candidats qualifiés aux fins d'examen et de sélection pour une entrevue;*
 - f) *d'interviewer les candidats sélectionnés par le sous-comité;*
 - g) *de présenter au sous-comité les résultats d'évaluation des entrevues des candidats qu'il a sélectionnés;*
 - h) *d'effectuer la vérification des références des candidats et de signaler les questions et les préoccupations soulevées.*

3. *Avant l'examen du sous-comité, chaque membre sera habilité à consulter la liste des candidats qualifiés ainsi que la vérification des antécédents de façon confidentielle au bureau des Services de gestion des ressources humaines à l'Assemblée législative.*
4. *Le sous-comité examinera la liste des candidats qualifiés et sélectionnera les personnes qui seront interviewées par les Services de gestion des ressources humaines à l'Assemblée législative.*
5. *Chaque membre du sous-comité sera autorisé à observer les entrevues tout en participant au processus d'évaluation.*
6. *Le sous-comité examinera les résultats d'évaluation des entrevues et, si la vérification des références s'avère concluante, il choisira le candidat à recommander pour le poste de protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba.*
7. *Le sous-comité devra fournir au Comité un rapport qui comprend sa recommandation à l'égard de la nomination du nouveau protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba.*

À la réunion du 27 mai 2022, le sous-comité a convenu :

- si la vérification des références s'avère concluante, de recommander au Comité la nomination de Sherry Gott au poste de protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba;
- dans le cas où le candidat décline ou la vérification des références s'avère infructueuse, de se réunir de nouveau afin de discuter d'autres options.

Activités des Services de gestion des ressources humaines à l'Assemblée législative

Tel que convenu par le sous-comité à la réunion du 28 février 2022, les Services de gestion des ressources humaines à l'Assemblée législative ont été chargés de s'occuper de tous les aspects logistiques et des formalités administratives nécessaires au processus d'embauche du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba.

À la réunion du 22 avril 2022, les Services de gestion des ressources humaines à l'Assemblée législative ont présenté au sous-comité une liste de trois candidats qualifiés pour fin d'examen et de sélection pour une entrevue.

Le sous-comité a examiné les candidatures au poste de protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba comme suit :

- il a reçu 44 candidatures;
- il a interviewé une personne le 16 mai 2022;
- il a interviewé une personne le 17 mai 2022;
- il a interviewé une personne le 18 mai 2022.

À la réunion du 27 mai 2022, les Services de gestion des ressources humaines à l'Assemblée législative ont présenté au sous-comité les résultats d'évaluation des entrevues des trois candidats.

Le président,

Rapport présenté par :

M. SMOOK

Le 22 juin 2022